

PARTIE 1 - Qu'est-ce qu'un déchet ?

Selon la loi du 15 juillet 1975, un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Aussi, un déchet peut être défini par l'absence d'utilité pour son détenteur. Il n'est pas forcément sale mais ne sert plus. Il peut néanmoins trouver une utilité, une « deuxième vie » ailleurs : une bouteille jetée peut être recyclée, une batterie peut resservir...

Le but de cette page déchets/environnement est de vous apporter les informations nécessaires pour que chacun d'entre vous puisse réaliser qu'adopter un comportement éco-citoyen est facile et que les « contraintes » que peuvent susciter un tel engagement se révèlent être dérisoires face à l'enjeu auquel nous sommes confrontés.